

ABONNEMENT.

Saumur :

In an.	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	9

Poste :

In an.	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

La ligne	20 c.
Reclames	30
Faits divers	15

RESERVES SONT FAITES.
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et non payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

3 Janvier 1883.

Derniers moments de M. Gambetta.

Hier, la République française et la Petite République française, encadrées de noir, ont publié concurremment les informations suivantes :

« M. Gambetta a rendu le dernier soupir avant-hier 31 décembre 1882, à minuit moins cinq minutes.

« Dès le matin on avait pu constater une aggravation notable dans l'état du malade ; néanmoins, il était encore permis de se faire illusion, puisqu'à neuf heures et demie il avait pu, sans trop de difficulté, changer de lit avec le seul concours de l'interne de service et de M. Etienne. Toutefois, l'interne, très-circonspect jusque-là, ne pouvait faire les appréhensions que lui causait l'état du malade.

« Dans l'après-midi, en effet, le mal s'accrut encore, et les forces diminuèrent à vue d'œil. Quelques-uns des amis personnels de M. Gambetta, prévenus à temps, purent se rendre dans la soirée à Ville-d'Avray, où ils apprirent, en arrivant, que la situation était désespérée. On envoya immédiatement chercher M. et M^{me} Lérès, le beau-frère et la sœur de M. Gambetta, ainsi que ceux de ses amis qui n'avaient pu être encore avertis. MM. Arnaud, de l'Ariège, et Arène, partirent, dans ce but, pour Paris.

« Cependant, le terrible mal gagnait de minute en minute ; autour du lit du mourant, MM. Spuller, Paul Bert, Etienne et Fieuzal se tenaient anxieusement, attendant d'une minute à l'autre la catastrophe. Elle se produisit, comme nous l'avons dit, à minuit moins cinq.

« L'agonie avait commencé à dix heures ; mais c'est seulement à partir de onze heures que M. Gambetta avait perdu connaissance et qu'il avait exhalé quelques faibles plain-

tes. Il s'est éteint, on peut le dire, sans souffrance et sans se douter que la mort était si proche. »

L'AUTOPSIE.

Un procès-verbal d'autopsie a été dressé hier matin, à la suite de l'opération pratiquée la veille, à Ville-d'Avray.

En voici le teneur :

1° Une inflammation ancienne de l'intestin ayant produit un rétrécissement de la terminaison de l'intestin grêle et de la valvule iléo-cécale ;

2° Une large et profonde infiltration purulente siégeant en arrière du colon et dans la paroi abdominale ;

3° Un léger degré de péritonite générale qui s'est produite dans les derniers moments de la vie.

Les autres organes ne présentent aucune lésion.

La blessure était complètement cicatrisée. En somme, M. Gambetta a succombé à une péritiphite et une péricolite suppurée. Toute intervention chirurgicale était inutile et dangereuse. Elle n'eût eu d'autre résultat que d'abrèger la vie.

Ont signé : les professeurs Paul Bert, Bonnardel, Charcot, Cornil, Trélat, Verneuil ; les docteurs Lannelongue, Siredey, Fieuzal, Liouville, Mathiers-Duval, Laborde, Gardet et l'interne Paul Giber.

Le corps a été mis en bière aussitôt après.

LES FUNÉRAILLES.

Le conseil d'Etat sera convoqué, afin d'approuver le crédit proposé par le conseil des ministres pour les funérailles de M. Gambetta.

On a recherché au Journal officiel de 1877 les dispositions prises pour les funérailles de M. Thiers.

La mission confiée à M. Gambetta par le gouvernement de la Défense nationale a été assimilée à celle de chef de l'Etat. En conséquence, les honneurs militaires prévus par le décret de messidor lui seront rendus.

semblait près de s'évanouir.

— Non, je veux retourner auprès de mes enfants. Elle s'enveloppa de son manteau ciré, s'appuya sur une des femmes présentes et, sans tenir compte de la tempête qui continuait, elle sortit en chancelant.

— Ça fera deux morts, si lui périt, dit la vieille femme en levant les mains vers le ciel.

— Dieu mesure les épreuves à la force, répondit le prêtre en s'agenouillant.

Et tous les pêcheurs l'imitèrent.

Plomereuc, cependant, se hâta. Il était suivi par deux pêcheurs qui ne voulaient pas le quitter avant qu'il fût en mer. Ils se rendirent dans la baie où le canot désigné était attaché. Partant de cet endroit, Jean-Marie coupait diamétralement la distance et gagnait un temps indispensable. Il saisit la corde qui maintenait le canot et sauta dans la frêle embarcation. Il donna un coup de hachette, la corde fut tranchée et le canot bondit dans un tourbillon. Pendant un moment, les deux pêcheurs virent tourner le fanal que Jean-Marie avait attaché à l'un de ses bras, puis tout disparut.

Les pêcheurs regagnèrent péniblement la chaumière. Ils pleuraient.

— Le bon Dieu est le maître. Tout de même, il peut bien encore faire un miracle, disaient-ils.

Et, dans ces âmes, pleines de la foi des humbles, l'espérance revint peu à peu.

La question relative au lieu et à la nature des obsèques de M. Gambetta paraît définitivement tranchée.

M. Gambetta père a télégraphié hier matin à M. Etienne qu'il consentait à ce que la cérémonie funèbre eût lieu à Paris. Le corps sera ensuite transporté à Nice.

Le bruit court aussi que M. Gambetta père serait résolu à faire célébrer religieusement les obsèques de son fils.

On lit dans le Temps :

« Le gouvernement a choisi, sous réserve de l'assentiment de la famille, vendredi prochain pour célébrer les obsèques.

« Le corps sera amené de Ville-d'Avray au Palais-Bourbon dont M. Brisson a offert les salles du rez-de-chaussée, qui seront transformées en chambre ardente. Il partira de là pour être conduit au Père-Lachaise.

« Les funérailles auront lieu avec une grande solennité. Le corps diplomatique a demandé à y assister en corps. La garnison de Paris tout entière rendra les honneurs au défunt. Le gouvernement tient à ce que le plus grand éclat soit donné à cette funèbre cérémonie. En l'absence des Chambres, le gouvernement va couvrir les frais des dépenses en ouvrant un crédit avec l'assentiment du conseil d'Etat, comme la loi le permet, à charge pour lui de faire régulariser le décret à la rentrée par le Parlement. Le conseil d'Etat est convoqué pour demain à l'effet de donner son avis sur ce décret, qui lui sera soumis. Le crédit est de 20,000 francs. »

LE TESTAMENT.

M. Gambetta, ne se dissimulant pas la gravité de son état, avait manifesté, ces jours derniers, l'intention de faire son testament.

C'est, croyons-nous, M. Spuller qu'il avait désigné comme son exécuteur testamentaire.

M. Gambetta a donné à entendre à ses amis qu'il laissait toute sa fortune à sa sœur, M^{me} Lérès. Cette fortune est évaluée très-diversement ; les uns parlent de plusieurs mil-

lions, d'autres citent un chiffre plus modeste, dans lequel rentrent nombre d'actions de la République française et de divers journaux, qui vont nécessairement baisser par suite de la mort de M. Gambetta.

M^{me} Lérès, légataire universelle du défunt, aurait la charge de servir à M^{me} Léonie Léon, mère de son fils, Alphonse Léon Massabie, une rente annuelle de 8,000 fr.

Disons à ce propos que ce jeune homme n'est plus à Dresde, comme on l'avait annoncé à tort, mais au lycée Saint-Louis. L'avant-veille de sa mort, M. Gambetta a fait appeler M. Gautier, proviseur du lycée Saint-Louis, et lui a chaudement recommandé son fils.

Chronique générale.

Le Gaulois termine ainsi l'article qu'il consacre à la mort de M. Gambetta :

« L'an dernier, c'était Hérold qui mourait en cette même nuit du 31 décembre. Cette année, c'est le Maître.

« Ses amis, ses admirateurs, ses disciples, diront, s'ils le veulent, qu'il n'y a là que le doigt d'une femme affolée. Moi je dis qu'il y a là le doigt de Dieu.

« Et que, comme un des précurseurs des bourreaux du jour, comme Julien l'Apostat, cet homme qui s'en va sans s'être réconcilié avec son Dieu, cet homme sur la tombe de qui les prêtres ne seront point admis à prier, cet homme dont les amis ne permettront pas à l'Église de lui accorder un pardon humain et d'implorer pour lui le pardon divin, cet homme a pu s'écrier : « Tu as vaincu, Galiléen ! » — J. Cornély.

RETRIBUTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX.

Il est certain que c'est sous la République n° 3 que se seront le plus multipliées les illégalités.

sa voix se perdit dans l'espace. Mais un cri avait retenti sur le pont du Neptune, un cri poussé par le comte de Robert.

— Une étincelle qui paraît nous suivre, là, là !... Un éclair brilla.

— C'est une barque !...

Sous la lueur d'un instant, un point noir avait pu être distingué. La petite lumière approchait, approchait toujours. Enfin elle toucha le navire.

— Jetez les cordes, cria le capitaine.

Quatorze fois les cordes furent lancées, quatorze fois elles furent ramenées sans succès. Jean-Marie les voyait quand un éclair passait ; il ne pouvait parvenir à les atteindre.

— Non, mon Dieu, répétait-il, non, bonne Vierge Marie, vous ne m'avez pas amené jusqu'ici pour que je les voie périr.

Une corde fut lancée de nouveau. Cette fois elle se déroula sur le canot et cela si rudement qu'elle manqua le faire couler. Mais Jean-Marie l'avait saisie, et sa main se serait brisée plutôt que de laisser s'entr'ouvrir ces doigts qui tenaient le moyen de salut. Avec son autre main et ses dents, il attachait la corde à celle qui était roulée autour de sa ceinture. Quand il fut assuré qu'elle ne pouvait le fuir, il la solidifia, éteignit le fanal qui aurait pu enflammer ses vêtements, saisit d'une main la corde et de l'autre un aviron destiné à parer les chocs contre le vaisseau ; puis, se recueillant devant

7 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DETTE DES ROBERT

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE.

Première Partie.

III — (Suite)

— Ah ! pour cela non, ou bien alors je reste, s'écria Plomereuc. Votre place est ici, Monsieur le recteur. Si je devais chercher de l'aide, ce serait parmi les amis que voilà. Mais n'importe qui me gênerait fort, et vous, pour qui je craindrais et qui n'êtes pas marin, vous me gêneriez encore cent fois plus que tout autre.

— Jean-Marie, mon cher fils, ne cherchez pas à me tromper.

— Je vous dis la vérité.

— Je vous crois alors, soupira le vieux prêtre. Allez sans moi si je dois créer pour vous un danger de plus. Allez, mon enfant, reprit-il avec effusion pendant que Plomereuc disparaissait ; quoiqu'il puisse arriver, Dieu même vous accompagne.

Un gémissement lui répondit.

— Veux-tu te coucher dans mon lit, ma fille ? dit la mère Maho en s'approchant de Renée-Jeanne qui

Les conventionnels commettaient des actes exorbitants, mais ils se donnaient au moins la peine de voter les lois excessives qui permettaient tous les excès.

Aujourd'hui, ce dont on se passe le plus facilement, c'est la légalité.

Les conseillers municipaux de Paris viennent de se voter, contrairement à la loi, des appointements.

Ils toucheront 1,800 francs par an. Ce n'est pas l'importance de la somme qui nous émeut.

Ils se seraient accordés une indemnité égale à celle des députés, que cela ne changerait rien à l'affaire.

C'est la forme qui est à considérer. Leur but était à la fois de faire triompher le principe du mandat municipal rémunéré, et de réussir à tourner la loi, c'est-à-dire à rendre très-difficile l'annulation de leur vote.

Ils y sont parvenus en inscrivant au budget municipal la somme de 460,000 fr. pour frais divers, laquelle somme sera régulièrement répartie entre les conseillers, par douzièmes, en vertu d'un expédient administratif appelé *abonnement*.

Ce sont donc bien là des appointements déguisés.

D'après les *Tablettes*, le bruit a couru qu'un décret devait paraître, annulant ce crédit que se sont alloué les 80 conseillers municipaux de Paris.

Le fils de l'émir Abd-el-Kader vient de recevoir du ministère des affaires étrangères la croix de la Légion-d'Honneur.

Ce n'est pas, comme on pourrait le croire, parce qu'il est le fils d'Abd-el-Kader, que Si Achem bey, c'est le nom du nouveau chevalier, a été promu légionnaire. Si Achem, qui est le second des quatorze fils d'Abd-el-Kader, a jadis combattu aux côtés de son père contre les Maronites et il est tout dévoué à la France pour laquelle il a versé son sang. Dans un engagement qu'il eut à soutenir en Syrie, il reçut sur la tête un coup de matraque qui lui déchira complètement le front et en trancha l'artère sur-orbitaire. Une hémorragie se déclara à la suite de laquelle Si Achem eut la vie en danger et fut atteint de cécité. Les médecins de Smyrne lui conseillèrent de se faire soigner à Paris; mais sa santé, très-chancelante, ne lui permit pas de faire un aussi long voyage. Ce n'est qu'il y a un mois, c'est-à-dire après un assez grand nombre d'années qu'ayant la force de supporter les fatigues du trajet, Si Achem, qui n'avait pas recouvré la vue, put venir en France. A Paris, où il était descendu dans un des petits hôtels de la rue Le Pelletier, il n'était accompagné que d'un interprète qu'il avait amené de Syrie.

Si Achem bey est retourné aveugle à Damas. L'un des oculistes parisiens les plus célèbres, auquel il s'était adressé, n'a pas voulu entreprendre une œuvre qui, selon lui, ne pouvait réussir.

Le fils de l'émir est âgé de quarante ans environ. Il porte toute sa barbe brune, paraît fort intelligent, mais ne s'exprime pas du tout en français. (*Progrès militaire.*)

MARIAGES. — M^r de Cabrières, évêque de Montpellier, a béni, le 22 décembre, dans sa cathédrale, le mariage du baron Pierre de Bernis, lieutenant au 4^e chasseurs de France, avec M^{lle} de Chastellier. Engagé en 1870, le baron de Bernis a gagné à la pointe du sabre, pendant la campagne, la médaille militaire. Petit-neveu du cardinal de Bernis, il est fils du comte Joachim-Albert de Bernis, et de M^{lle} de Bernon de Saint-Maurice. M^{lle} de Chastellier, fille d'un ancien officier de marine, est la petite-fille de la marquise de Roquefeuil, sœur du maréchal de Mac-Mahon.

— On annonce le prochain mariage de M. Charles de Cathelineau, troisième fils de M. Louis de Cathelineau et de M^{lle} de Beauchef de Servigny, avec M^{lle} Jeanne de Beine. La future appartient, par sa mère, qui était une demoiselle de Forcet, à la famille de Pouilly, une des plus vieilles de la Lorraine. Le mariage aura lieu le 8 janvier, en l'église Sainte-Marie des Batignolles, 17^e arrondissement.

— Un Malouin, M. Prosper Brindejone, lieutenant de vaisseau, vient d'épouser M^{lle} Petipa Offenbach, la fille du célèbre maître.

— On a affiché dimanche, à Paris, la publication de mariage entre M. Gustave Worms, sociétaire de la Comédie-Française, et M^{lle} Marie-Héloïse-Rose-Blanche Baretta, sociétaire de la Comédie-Française.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les diverses adjudications du collège de filles semblent devoir susciter des ennuis à notre éditité. Déjà, hier, nous avons signalé l'incident Cholet-Bizouiller qui n'est pas sans gravité. Car il faut tout à la fois sauvegarder les intérêts de la Ville et cependant ne pas faire une illégalité.

Mais ce n'est pas tout: nous avons entendu de nombreuses récriminations; nous y reviendrons. Pour aujourd'hui, nous publions une lettre que nous avons reçue hier, trop tard pour pouvoir la donner dans notre dernier numéro:

« Saumur, 2 janvier 1883.

» Monsieur le Rédacteur.

» Vous avez dû avoir connaissance de diverses irrégularités qui se sont produites à l'adjudication du collège de filles. Je tiens à vous en signaler une qui m'intéresse personnellement.

» Nous sommes à Saumur deux ornemanistes patentés, M. Gelineau et moi, et c'est M. Guignon père qui a été déclaré adjudicataire; et cependant il n'est pas reconnu comme ornemaniste.

» Je ne suis nullement jaloux du travail que M. Guignon aura à exécuter, mais je ne puis laisser passer cette circonstance qui donnerait à M. Guignon un titre qu'il n'a jamais eu.

» Il est probable que le certificat d'aptitude qui lui a été délivré fait mention des travaux exécutés par mon collègue, des monuments publics ou privés qu'il a sculptés. Si non, le certificat non appuyé de preuves paraîtrait un certificat de complaisance qui ne serait digne ni du signataire, ni de celui qui en a fait usage.

» Agrérez, etc.

» P. RUËCHE.

Les élections pour la Chambre de Commerce de l'arrondissement de Saumur et pour la Chambre consultative, lesquelles ont eu lieu dimanche, sont définitives.

CHAMBRE DE COMMERCE.

Ont été nommés :

Président : M. Eugène Lambert.

Juges : M. Cottanceau et Sabatier.

Juges suppléants : MM. Victor Boret et Eugène Coutard.

CHAMBRE CONSULTATIVE.

Ont été nommés :

Président : M. Lambert-Lesage.

Membres : MM. Louis Chivert, Louis Duvau et Grillaud dit Laroche.

Notre compatriote, M. Delorme, colonel du 16^e de chasseurs, vient d'être élevé au grade d'officier de la Légion-d'Honneur.

M. Duplessis, vétérinaire principal, bien connu à Saumur, a également été promu au grade d'officier de la Légion-d'Honneur.

La mort de M. Gambetta n'a causé dans notre ville aucune consternation. La première nouvelle qui en a couru a excité la curiosité publique, et chacun s'abordait en se demandant si le fait était bien exact.

Nul regret sur la mort de cet homme, l'agent le plus actif dans tous les événements qui se sont accomplis depuis douze ans en France, et qui ont toujours été si contraires aux intérêts politiques et moraux de la Patrie. On se demandait donc seulement quelles pouvaient être les conséquences de sa disparition pour la République.

AVIS DE CRUE. — Les journaux de Tours publient l'avis suivant, daté du 2 janvier :

« Une crue se manifeste sur le Cher.

» Le maximum a été observé à Saint-Amand, le 4^e janvier, à 8 h. du soir; il s'est élevé à 2^m 12.

» On présume qu'il atteindra, à Saint-Aignan, 2^m 50, et qu'il aura lieu le 4, vers 8 heures du matin.

On pense que la crue atteindra, à Tours, 2^m 70, le 5, vers 10 heures du matin.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Sur l'amendement de M. Le Provost de Launay, limitant à 4 centimes communaux l'imposition d'office pour construction d'écoles, rejeté par 387 voix contre 79 :

Ont voté pour : MM. de Civrac, de Maillé, de Soland, de Terves;

Ont voté contre : MM. Benoist, Bury, Maillé (Alexis).

— Sur l'ensemble du projet augmentant de 420 millions les fonds de subvention à la caisse des écoles, voté par 405 voix contre 77 :

Ont voté pour : MM. Benoist, Bury, Maillé (Alexis);

Ont voté contre : MM. de Civrac, de Maillé, de Soland, de Terves.

— Sur la demande d'un crédit de 500 mille francs, pour acquisition d'objets d'art destinés aux musées nationaux, votée à l'unanimité de 402 votants :

Ont voté pour : MM. Benoist, Bury, Maillé (Alexis);

N'ont pas voté : MM. de Civrac, de Maillé, de Soland, de Terves.

— Sur l'amendement de M. Pelletan réduisant à 6,250,000 fr. les crédits pour la Tunisie, repoussé par 344 voix contre 402 :

Ont voté pour : MM. de Civrac, de Maillé, de Soland, de Terves;

Ont voté contre : MM. Bury, Maillé (Alexis);

N'a pas voté : M. Benoist.

— Sur l'amendement de M. Laroche-Joubert demandant que les troupes de Tunisie soient rappelées, repoussé par 363 voix contre 6 :

Ont voté contre : MM. Benoist, Bury, Maillé (Alexis);

N'ont pas voté : MM. de Civrac, de Maillé, de Soland, de Terves.

— Sur le crédit de 25 millions pour l'occupation de la Tunisie, voté par 339 voix contre 47 :

Ont voté pour : MM. Benoist, Bury et Maillé (d'Angers);

A voté contre : M. de Soland;

N'ont pas voté : MM. de Civrac, de Maillé, de Terves.

— Sur le projet de loi pour l'entretien des compagnies mixtes en Tunisie, voté par 371 voix contre 4 :

Ont voté pour : MM. Benoist, Bury, Maillé (Alexis), de Maillé, de Soland;

N'ont pas voté : MM. de Civrac, de Terves.

— Sur le projet de loi pour l'ouverture de crédits affectés à la mission de M. Savorgnan de Brazza en Afrique, adopté par 392 contre 84 :

Ont voté pour : MM. Benoist, Bury, Maillé (Alexis), de Terves;

N'ont pas voté : MM. de Civrac, de Maillé, de Soland.

— Sur la suppression du crédit de 20,000 francs pour les établissements religieux en Orient, votée par 392 voix contre 84 :

Ont voté pour : MM. Benoist, Bury, Maillé (Alexis);

Ont voté contre : MM. de Civrac, de Soland, de Terves;

N'a pas voté : M. de Maillé.

— Sur la suppression du crédit pour l'aumônier du Prytanée de La Flèche, votée par 343 voix contre 417 :

Ont voté pour : MM. Bury, Maillé (Alexis);

Ont voté contre : MM. de Civrac, de Maillé, de Soland, de Terves;

N'a pas voté : M. Benoist.

le moment critique qui approchait, il attendit... Au bout d'un instant la corde eut une secousse, puis une plus violente, puis une troisième qui l'attira : le pêcheur se sentit enlevé hors de sa nacelle et suspendu en l'air au milieu des éléments déchânés.

Du navire on tirait avec angoisse. La petite lumière était éteinte et la résistance de la corde montrait qu'un poids y était attaché. Jean-Marie suffoquait : sa main brûlait en se cramponnant toujours à la corde. Une rafale passa, le lança contre la coque du navire. Son aviron reçut le choc, mais vola en éclats.

— Un homme, c'est un homme, dit un des matelots, j'ai entendu un cri.

— Tirez plus doucement, répondit le capitaine.

Mais la tempête, elle, ne recevait pas cet ordre. Une seconde rafale rugit, un second choc en résulta. Le corps du pêcheur, ballotté, frappa cette fois sans défense. Un gémissement partit de ce fardeau que les matelots amenaient peu à peu.

— Le voici, le voici, enfin !

Ils le saisissent, l'attirent à eux... Le premier qui le toucha mit sa main dans un flot tiède.

— Du sang ! Il est blessé...

— Je meurs, soupira le pêcheur. J'ai heurté.

Ce fut une scène déchirante. Ce corps épuisé, dont la poitrine s'était entr'ouverte sur un bois aigu, fut étendu sur le pont. L'âme héroïque qui l'habitait

en dominait les douleurs à force d'énergie.

— Poussez-moi contre le gouvernail, disait Jean-Marie, poussez-moi donc.

On l'y porta.

— Soulevez ma tête.

Ce fut le comte de Robert qui appuya dans ses bras cette tête défaillante. Un matelot tenait un vêtement posé sur la blessure pour comprimer le sang.

— La boussole, murmura le pêcheur. Hâtez-vous, il faut que je vous sauve.

— Ah ! s'écria le comte, nous achetons trop cher notre salut.

— Silence, obéissez, murmura Jean-Marie, pendant que je peux parler encore. A droite, vivement, et pas de peur si nous touchons un peu.

Le matelot qui tenait la barre obéit. Le navire tourna presque sur lui-même, son gouvernail aidant le vent au lieu de lui résister. Il éprouva une légère secousse et bondit : il venait de passer vainqueur entre les deux écueils.

— Nous avons touché, dit le capitaine.

— A babord maintenant.

Au bout de quelque temps :

— Voyez-vous un feu dans les airs ? demanda le pêcheur.

— Non.

— A gauche encore, et filez droit ensuite.

Un long moment s'écoula, Jean-Marie mêlant des soupirs aux commandements sauveurs.

— Je vois le feu, s'écria un matelot.

— Tendez un bout de voile.

Cet ordre, si hardi qu'il parût, fut suivi. Une voile fut hissée. Le navire fut emporté comme une flèche. Ce fut un moment critique, effroyable...

— On ne voit plus le feu.

— Dieu soit béni. Nous avons tourné la pointe. Baissez la voile. Regardez l'heure et marchez au sud-est.

Il resta silencieux.

— Vous souffrez bien, dit le comte dont les lèvres touchèrent le front de Jean-Marie.

— Je ne dois pas encore y penser. Combien de temps écoulé ?

— Vingt minutes.

— Oh ! bonne Vierge, soutenez-moi.

Il se fit un nouveau silence ; puis le pêcheur demanda plus faiblement :

— Combien de temps ?

— Quarante-sept minutes.

— Jetez l'ancre, dit-il, vous êtes dans le chenal.

— Sauvés ! nous sommes sauvés ! s'écrièrent les matelots en lançant deux ancras.

Et, comme un oiseau farouche qui, tout à coup, voit son vol maintenu par un lien, le navire s'agita, tourna dans un cercle étroit, mais les ancras avaient trouvé prise : le Neptune pouvait attendre sans crainte que la tempête prit fin et que le jour parût.

L'œuvre était accomplie : le martyr de la charité

pouvait cesser la lutte.

— Ce n'est rien, ce que je souffre, murmura-t-il. Cela va pour mes péchés. Mais ma Béné-Jeanne, mes petits enfants...

Le comte, qui soutenait Jean-Marie, n'osait faire un mouvement, tant il craignait de hâter le moment suprême. Les matelots les entouraient en pleurant.

— Jésus, mon Dieu ! je vous aime ! murmura le mourant. Tout de même, dit-il en montrant du doigt sa poitrine, je voudrais bien l'embrasser.

Alors, seulement, le comte aperçut le crucifix suspendu au cou du pêcheur. Il prit la sainte image couverte du sang de celui qui, à l'exemple du Sauveur, s'était immolé par amour, et la posa sur les lèvres de Plomereuc.

— Je suis content, dit le mourant d'une voix qui n'était plus qu'un souffle. Je vais avec le bon Dieu...

Il sourit, soupira ; puis les contractions que l'agonie donnait à son visage s'effacèrent pour faire place au calme et à la majesté....

Jean-Marie Plomereuc était mort.

(A suivre.)

MARTIN LACHÈSE.

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de lettres.

— Sur l'augmentation d'un million au chapitre 34 du budget pour l'instruction primaire, repoussée par 276 voix contre 188 :

Tous nos députés ont voté contre.

— Sur l'ensemble du budget pour 1883 réduit de 4,023,000 fr., voté par 399 voix : Ont voté pour : MM. Benoist, Bury, Maillé (Alexis) ;

N'ont pas voté : MM. de Civrac, de Maillé, de Soland, de Terves.

— Tous nos députés ont voté pour le projet de loi accordant des pensions aux veuves des citoyens qui meurent en se dévouant pour la cause publique ou pour leurs semblables, et aux citoyens ayant contracté des blessures dans les mêmes circonstances.

VIIERS. — Lundi 4^o janvier, le cadavre de la veuve Thomas a été trouvé dans un bois près, Vihiers. Cette femme vivait de mendicité et était quelquefois plusieurs jours absente de la commune ; sa disparition n'avait donc étonné personne. Un bûcheron l'a trouvée par hasard et a prévenu les autorités. Le docteur Chaillou, qui a visité le cadavre, a constaté que la veuve Thomas était morte d'une hémorragie cérébrale. On ne lui connaissait pas de famille.

ANGERS.

Lundi matin, la nouvelle de la mort de M. Gambetta a été publiée par les journaux d'Angers à 10 heures.

Le *Courrier d'Angers*, qui ne devait pas paraître, a publié une édition spéciale.

L'impression produite dans la ville, aussitôt que la nouvelle était connue, a été absolument nulle. Bien des gens qui croyaient que le chef de l'opportunisme avait encore de nombreux partisans, ont été tout surpris de voir avec quelle indifférence on a appris cette mort. (Courrier d'Angers.)

M. Toussaint-Hippolyte Hogenbill, lieutenant-colonel du 35^e régiment d'infanterie, est nommé colonel au 435^e de ligne, en remplacement de M. Bernet, admis à la retraite.

Parmi les nominations au grade de chevalier dans l'ordre de la Légion-d'Honneur, sur la proposition du ministre de la marine, nous rencontrons le nom d'un Angevin : M. René de Romain, lieutenant de vaisseau, 49 ans de service, dont 4 à la mer.

TOURS.

M. Pirard, dit Paget, le père de M^{lle} Marie Paget, jeune première chanteuse du théâtre de Tours, ayant jugé trop vif un article de critique fait par M. Jules Delahaye, rédacteur en chef du *Journal d'Indre-et-Loire*, s'était laissé aller jusqu'à lui cracher au visage et à l'insulter grossièrement. Le tribunal a jugé, avec raison, que rien dans l'article ne pouvait motiver cette inqualifiable agression. M. Delahaye s'était porté partie civile et avait demandé 4 franc de dommages-intérêts.

Le tribunal correctionnel de Tours a condamné M. Pirard à 200 fr. d'amende, à 4 franc de dommages-intérêts et aux dépens.

NANTES.

On lit dans l'*Union bretonne* :

« Vendredi matin, à la caserne de la Mitrie, un jeune sous-officier expliquait la théorie des cartouches à la dynamite. Il entenaient une dans chaque main ; en les heurtant par mégarde l'une contre l'autre, une terrible explosion se produisit, qui enleva trois doigts de la main du malheureux militaire, qu'on a immédiatement conduit à l'Hôtel-Dieu. »

Dans la journée de lundi, un serre-frein est tombé de sa guérite entre Saint-Nazaire et Nantes.

Dans sa chute il a roulé sous le train en marche et les roues de six wagons lui ont passé sur le corps. Ce malheureux a eu les deux jambes broyées.

Nous ignorons encore s'il a survécu à cette terrible mutilation.

CHRONIQUE THÉÂTRALE.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

La première représentation (reprise) de la *Fille de M^{me} Angot*, qui avait attiré la foule, a été un véritable succès pour la nouvelle administration théâtrale. Mise en scène convenable, riches et brillants costumes, bonne interprétation, ballet habilement réglé, voilà ce que chacun a pu constater dans la soirée d'hier.

On annonce, pour lundi prochain, une représentation de M^{lle} SEVESTRE, la nouvelle prima donna que tous les dilettantes seront heureux d'applaudir sur notre scène, en même temps qu'ils feront connaissance avec le ténor, M. Ferrière. L'un et l'autre, croyons-nous, paraîtront dans *Mignon*.

LES SOCIÉTAIRES DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE.

Il y a une quinzaine de jours, cinq artistes de la Comédie-Française, MM. Prudhon, Silvain, M^{lle} Tholer, M^{lle} Dudley et M^{lle} Pauline Granger, ont été élus sociétaires.

A ce propos, voici la liste des parts de sociétaires de la Comédie-Française : MM. Got, Delaunay, Maubant, Coquelin aîné, Febvre, Thiron, Mounet-Sully, Worms, M^{lle} Madeleine Brohan, Jouassain, part entière.

M^{lle} Reichemberg et M^{lle} Baretta, chacun 10 douzièmes de part.

M. Laroche et M. Barré, chacun 8 douzièmes et demi.

M^{lle} Bartet et M^{lle} Edile Riquier, chacune 8 douzièmes.

M^{lle} Broizat, 7 douzièmes et demi.

M^{lle} Jeanne Samary, 7 douzièmes.

M. Coquelin cadet, 6 douzièmes.

M^{lle} Tholer, 5 douzièmes et demi.

M^{lle} Lloyd et M. Prudhon, chacun 5 douzièmes.

M^{lle} Dudley, M^{lle} Pauline Granger et M. Silvain, chacun 4 douzièmes.

M. Perrin : une part.

Une part entière de sociétaire représente 12,000

dessus ses lunettes, et de plus près, son voisin.

Il répondit avec un soupir :

— Désespoir d'amour !... chère madame... Ma cousine à moi, jolie comme un cœur, et qui se mariait avec le meilleur de mes amis... trop digne, hélas ! de cette préférence...

— Mais vous êtes donc le cousin Frédéric !...

— Quoi ! — Vous me reconnaissez ? — Qui donc êtes-vous ?

— On m'appelait alors Rose de Valcroissant...

— Comment !... C'est toi, Rosette !...

.....

Jugez si le cousin Frédéric était devenu notre ami.

Contemporain du grand-père et royaliste aussi des plus purs, il devait avoir été chevalier du lys.

Je courus chez lui. Il avait conservé sa décoration, il s'en dessaisit avec empressement. N'était-ce pas à Rosette qu'il en faisait hommage !

Restait à racheter le contenant. Je me dirige vers le magasin. Il était déjà fermé. J'y retourne le lendemain matin. « Ah ! monsieur, répond le marchand, je n'en avais qu'un second tout pareil, et je l'ai vendu hier. »

— A qui ?

— Au commissaire central.

Je ne fis qu'un bond jusqu'à son bureau. J'avouai tout, j'exposai ma requête. « Monsieur, cédez-moi le porte-monnaie... »

francs par an. Quant à la représentation des bénéfices, elle équivaut à environ 40,000 fr. pour chaque part, en l'état florissant de la Comédie-Française ; mais la moitié de ces bénéfices va à la caisse des retraites.

UN NOUVEAU TÉNOR.

Nous avons déjà annoncé que M. Vaucorbeil, le directeur de l'Opéra, avait découvert et engagé un merveilleux ténor, M. Merle (qui sera bientôt un rossignol).

Voici son histoire : Artilleur, Léopold Merle venait d'achever son service militaire. Doué d'une jolie voix, il vint d'Avignon à Paris avec : 1^o l'intention d'entrer dans un café-concert ; 2^o une lettre de recommandation pour M. Jules Uzès.

Ce pianiste-accompagnateur, aujourd'hui professeur de chant, s'empressa de détourner M. Merle du chemin des *Beuglants*. Il l'avait fait chanter, et il avait trouvé sa voix merveilleuse et ses aptitudes musicales exceptionnelles. Il dirigea ses études vers un autre monde artistique.

Ces études, du reste, n'ont pas été de longue durée. Il n'y a que deux ou trois mois que M. Merle est arrivé à Paris. Mais elles ont suffi pour apprendre au néophyte, qui a de si belles dispositions, tous les morceaux que l'on peut être appelé à chanter pour une audition.

C'est Villaret qui a reçu la première visite de M. Merle. Le lendemain de sa représentation de retraite, M. Uzès lui amena son élève et le fit chanter devant lui. Villaret, surpris, charmé, émerveillé, donna au jeune homme une lettre de recommandation pour M. Vaucorbeil.

Le directeur de l'Opéra promit une audition. Elle eut lieu dans l'air de *Faust* et dans le duo de *Guillaume Tell*, et M. Léopold Merle fut immédiatement engagé pour trois années.

Ses débuts, par malheur, ne sont pas prochains. Il faut maintenant que le pensionnaire de l'Opéra apprenne, avec M. Uzès et les autres maîtres que M. Vaucorbeil désignera, les principaux rôles de son répertoire ; mais comme il a les plus grandes aptitudes musicales, il est probable que les choses iront plus vite qu'avec un ténor ordinaire.

Signalons aux curieux et aux amateurs un charmant volume que Brunox (1), le libraire bien connu des bibliophiles, vient de publier avec grand luxe, fleurons, ornements, etc. — C'est la réunion, côte à côte, du *Comédien* de M. Mirbeau (qui fit un tel scandale dans toute la presse et manqua causer trente duels à son auteur), et de la *Réponse* de M. Coquelin, de la Comédie-Française (intitulée *les Comédiens par un Comédien*), suivie de la *Résolution* des Comédiens de Paris, etc.

CONSEILS ET RECETTES.

Plus de rhumatismes. — Faites une infusion de racines de céleri et buvez-la. Prenez ensuite le céleri qui a servi à faire l'infusion, ajoutez-y de la farine, du lait et un peu de muscade, et mettez réchauffer le tout, auquel vous joindrez du pain grillé. Vous aurez là un plat dont vous vous régalez avec des pommes de terre. Après ces deux opérations, vous constaterez avec bonheur que vos douleurs s'en vont comme par enchantement.

Je ne réponds pas absolument et toujours de l'efficacité de la recette. Dans tous les cas, le remède n'est ni coûteux ni dangereux ; vous pouvez toujours l'essayer.

(1) Rue Guénégaud, 7, près du Pont-Neuf, Paris.

Eau pour fortifier la vue. — Prenez un litre d'eau de pluie, et mettez-y 20 centigrammes de sulfate de zinc, 2 grammes de poudre d'iris, 10 grammes d'eau-de-vie, 25 grammes de sucre candi.

Laissez pendant 24 heures, passez et baignez les yeux soir et matin dans une œillère.

Recette contre les douleurs. — Faites dissoudre deux onces de camphre dans une once d'esprit de térébenthine, puis frottez, devant le feu, la partie malade avec cette mixture.

Vous éprouverez un grand soulagement et la guérison en recommençant souvent.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 janvier.

La Bourse est très-ferme dès l'ouverture. On ne se préoccupe que de la liquidation des opérations engagées pendant le mois précédent ; tout fait prévoir qu'elle s'effectuera dans des conditions excellentes, l'argent étant très-abondant.

En première ligne, les rentes françaises gagnent des cours élevés. Le 3 0/0 fait 79.35 et 79.45. Malgré le détaché d'un coupon de 0 fr. 75 centimes, l'amortissable, après avoir fait 80 francs, s'est avancé à 80 fr. 25. Le 5 0/0 suit le mouvement, et de 114.85 vient se fixer à 115.25.

Les fonds étrangers sont également fermes. Quant aux sociétés de crédit, la plupart sont en hausse très-sérieuse.

Le Crédit Foncier est très-soutenu à 1,335 et 1,340.

L'émission d'obligations nouvelles aura lieu vers le milieu de ce mois, les capitaux de placement auront donc une occasion excellente de s'employer en valeurs de tout repos, car les titres du Foncier offrent des garanties exceptionnelles.

La Foncière de France et d'Algérie cote 480 francs.

Signalons l'attention des capitalistes qui recherchent les valeurs de tout repos, les actions de la Sierra Grande qui, entièrement libérées, valent 150 francs et avant peu atteindront des prix durables.

Le Comptoir d'Escompte fait 1,000 fr.

La Banque Nationale est à 280, c'est une baisse totale de 420 francs sur les cours d'il y a un an.

Les Chemins sont fermes et les demandes très-actives. Lyon, 1,570 ; Nord, 1,900.

BOURSE DE PARIS

DU 2 JANVIER 1883.

Rente 3 0/0	79 60
Rente 3 0/0 amortissable	80 60
Rente 4 1/2	109 60
Rente 5 0/0	115 30
Obligations du Trésor (anciennes)	510 »
Obligations du Trésor (nouvelles)	498 »

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS
PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose ; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang ; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C^{ie}, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Épiciers. (346)

PAUL GODET, propriétaire-gérant

moi, dans un tiroir, où je l'ai retrouvé ce matin... Voyez plutôt ! les deux font la paire.

Je laisse à penser notre confusion.

Il ne me restait plus qu'à plaider les circonstances atténuantes.

— Ah ! grand'mère, c'était pour le bon motif... et chacun de nous y mettait du sien. Le cousin Frédéric, sa croix du lys... Madelon, ses gros sous... Les enfants, leurs petites pièces blanches.

— Et c'était de bon cœur, grand'maman, s'écrièrent-ils en accourant vers elle.

Elle les reçut dans ses bras, elle nous réunit tous, et le sourire aux lèvres, le regard noyé de larmes :

— Saint Antoine de Padoue n'est-il pas un grand saint ? conclut-elle. En m'accordant cette nouvelle preuve de l'affection de tout ce qui m'entoure, ne m'a-t-il pas fait retrouver cent fois plus que je n'avais perdu !...

CHARLES DESLYS.

Sous ce titre : *Aide-mémoire de l'officier de cavalerie*, la librairie militaire Baudoin et C^{ie} va très-prochainement mettre en vente un volume appelé à rendre de véritables services. Cet ouvrage, qui a pour auteur un officier supérieur de cavalerie, va remplir une lacune qui malheureusement existait depuis longtemps.

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE PORTE-MONNAIE DE LA GRAND'MÈRE

(Suite et fin.)

Ceci se passait à Nice. Certain jour que grand-mère était restée seule, pendant quelques minutes, sur un banc de la promenade des Anglais, un vieillard, coquet et souriant, vint s'asseoir à ses côtés. Il paraissait avoir le même âge, une aussi parfaite santé, le caractère à l'avenant. Ces deux siècles, ou du moins à peu près, se contemplèrent avec une sympathique et réciproque admiration. Puis l'entretien s'engageant :

— J'ai nonante et un ! dit le vieux.

— Moi, nonante-trois ! répliqua fièrement la vieille.

— Oh !... oh !... Et vous êtes de ce pays, madame ?

— Faites excuse, monsieur... je suis de Quimper-Coréentin.

— Bah ! moi de même !... Et cependant je ne me rappelle pas... Il est vrai que je me suis expatrié dès ma jeunesse... et pour cause !

— Serai-je indiscret en vous demandant laquelle ?... questionna grand-mère en regardant par

11 et 13, Rue Saint-Jean

PHARMACIE NORMANDINE

SAUMUR

Cet Établissement, qui n'est pas né d'hier et qui par conséquent n'a plus à faire ses preuves, se recommande, non seulement par la **MODICITÉ DE SES PRIX**, mais encore par la **HAUTE QUALITÉ** de ses Produits, ce qu'on doit toujours considérer, en pharmacie surtout.

M. NORMANDINE tient également la **DROGUERIE**, l'**HERBORISTERIE** et les **PRODUITS CHIMIQUES**.

On trouve chez lui certains gros articles, tels que Borax, Chlorure de Chaux, Eau de Javelle, Acide tartrique, Colle de poisson, etc., à des prix excessifs de bon marché.

Spécialité d'Articles en caoutchouc, grand choix de Bandages, Biberons, depuis 50 centimes, Bas à varices, depuis 4 fr. 50.

Dépositaire spécial des Eaux de Vals, Gazost et des Eaux du Syndicat Médical.

Grand dépôt de Sangsues, 1^{er} choix (0,25 pièce).

UN RABAIS de 10 0/0 est fait sur toutes les Spécialités Pharmaceutiques.

NOTA. — Toutes les spécialités sont garanties authentiques.

Étude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

EXTRAIT

De Demande en Séparation de Biens.

Pr exploits du ministère de Blanvillain, huissier à Saumur, en date du 30 décembre 1882, enregistré, M^{me} Sophie-Armande Malécol, épouse de M. François Audouin, ancien notaire, demeurant avec lui à Nueil-sous-Pas-savant, a formé contre ledit sieur Audouin, son mari, et contre MM. Ludovic Proust et Gustave-Philippe Doussain, experts-comptables, demeurant à Saumur, syndics de la faillite de M. Audouin, sa demande en séparation de biens.

M^e Charles-Théophile Beurepaire, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n^o 12, a été constitué pour la demanderesse sur lesdites assignations.

Pour extrait, certifié conforme par moi avoué soussigné,

A Saumur, le 30 décembre 1882,
(3) BEAUREPAIRE.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

Pour la Saint-Jean 1883,
UNE BELLE MAISON

Située au Pont-Fouchard, Avec cour, servitudes et jardin.

S'adresser au notaire. (6)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située à Saumur, place de la Bilange, Actuellement occupée par M. GALLÉ, cafetier.

S'adresser, pour traiter, à M. DANTON, propriétaire à Doué, ou à M^e GAUTIER, notaire. (608)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON

Située rue Saint-Jean, n^{os} 38 et 40,

Composée de deux magasins, à louer ensemble ou séparément, ayant une grande façade pour l'étalage; Actuellement occupée par M^{mes} Durville, marchandes de fleurs, et M^{lle} Buron, marchande de lingerie.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, et à M. COIGNARD, sur les Ponts, rue des Capucins. (196)

ON DEMANDE un Jardinier-cocher.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1883:

UNE MAISON
Avec JARDIN.

Située à Saumur, à la Croix-Verte, ancienne route de Tours, n^o 50, habitée par M. LEJUSTE.

Cette maison se compose: Au rez-de-chaussée, de salon, salle à manger, cuisine et remise; au premier étage, de deux chambres et deux cabinets; Mansarde et greniers au-dessus.

ET UN JARDIN

Dans la boire, d'une contenance de 5 ares 50 centiares.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,

UN PRÉ

Située près du Pont-Fouchard, et donnant sur la rue Saint-Lazare, commune de Saumur,

D'une contenance de 16 ares environ, joignant au nord ladite rue Saint-Lazare, et des autres côtés des prés; Appartenant à M. et M^{me} VINSON-NEAU, propriétaires aux Aubrières, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser audit M^e MÉHOUS.

A LOUER

DE SUITE,

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

Située à Saint-Clément-des-Levées,

Comprenant: Une grande et belle maison bourgeoise, de construction moderne, avec toutes les servitudes désirables; Jardin potager et jardin d'agrément, serre, bosquets et douve; Pré et verger.

Cette propriété dans un tenant, la plus agréable de tous les environs, contient 1 hectare 40 ares.

Pour visiter, s'adresser au fermier, M. SOURDEAU; et, pour traiter, à M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

M. SAUNIER, entrepreneur de charpentes à Saumur, informe les fournisseurs qu'à partir de ce jour il ne paiera pas les dettes qui pourraient contracter sa femme, née PAULINE VANNIER.

A VENDRE

UN JOLI PLANT

De PEUPLIERS suisses

S'adresser à M. DELANOUR-CHEVRIER, propriétaire à Gaure, commune de Varennes. (689)

CHEMISERIE SPÉCIALE



Mesures à joindre à toute commande:

- 1^{re} Mesure. 1 à 1, tour du cou.
- 2^e — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
- 3^e — 3 à 3, largeur du poignet.
- 4^e — 1 à 4, longueur du plastron.
- 5^e — 3 à 5, le tour sous les bras.
- 6^e — 6 à 6, le tour de la taille.
- 7^e — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 38 PROPORTIONNÉ

Mesures: 1^{re} 38. 14.75. 27. 43. 92. 80. 103.

Mesures: 2^e 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1883,

MAISON avec JARDIN

Rue de la Petite-Douve, n^o 49.

S'adresser à M. NANCHEUX, quai de Limoges, 66. (720)

CHANGEMENT DE DOMICILE

POUR CAUSE

D'AGRANDISSEMENT

A partir du 1^{er} janvier 1883, les chantiers de bois du Nord et du Pays de

Lemaire-Bersoullé,

seront transférés quai Saint-Nicolas, n^o 13, et rue de la Petite-Bilange, n^o 22.

Gros et détail.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. PERRÉAU informe sa nombreuse clientèle qu'il a transféré son domicile rue Courcouronne, n^o 8. Il se charge, comme par le passé, de la distribution des lettres de faire part de naissance, mariages, décès, circulaires commerciales, etc., etc.

A LA PAIX

Maison la plus importante dans son genre

MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent.

Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse.

Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50.

Chemises madapolam, sans apprêt (sur mesure), devant, col et poignets en toile, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.

NOTA. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

CHEMISES CONFECTIONNÉES

Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75.

Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75.

Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75.

Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec guirlandes et boutonnières brodées, 7,75, — 9,75, — 12 fr.

Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussures en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en nacre

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais

50 pour 100 de REVENU PAR AN
LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme) Capital 10 Millions de Fr.
PARIS, 15, Place de la Bourse, 15, PARIS

LA VELOUTINE

EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhésive et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix
SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

FER BRAVAIS

(GOUTTES CONCENTRÉES)

Chlorose

Anémie

Pâles Couleurs

APPAUVRISSMENT DU SANG

Un prospectus détaillé accompagne chaque flacon et indique la manière d'employer ce précieux ferrugineux.
Le flacon: 5 fr. — Le demi-flacon: 3 fr. 50

Dépôt à Saumur, dans la plupart des pharmacies.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.